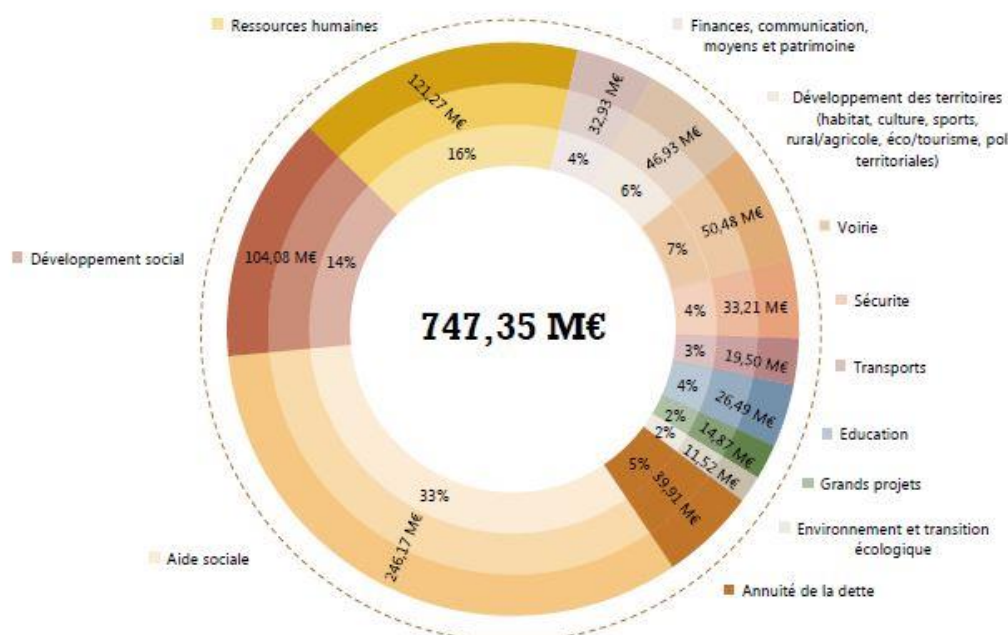


Budget de crise 2020 :
42 millions d'euros de dépenses liés aux impacts de la crise du Covid-19

En raison de la pandémie de Covid-19, le **budget primitif 2020 du Conseil départemental du Puy-de-Dôme a été voté le vendredi 3 juillet 2020*** par l'assemblée départementale avec 26 voix « pour », 36 abstentions et aucun vote « contre ». Sont à noter :

- Une **baisse significative (19 M€)** des recettes de fonctionnement due à la crise sanitaire.
- La prise en compte des **coûts liés à l'action du Département** face à l'épidémie (4,7 M€ dont 2,6 M€ pour l'achat de masques et d'équipements de protection).
- La décision de ne **pas augmenter la fiscalité**, pour la 8^e année consécutive, afin de préserver le pouvoir d'achat des Puydômois et de ne pas pénaliser les entreprises.
- Une **forte augmentation des dépenses** afin de financer les orientations politiques prises au sortir de la crise : aider les plus fragiles, soutenir les partenaires de la collectivité, relancer l'économie puydômoise, récompenser les personnels de « première ligne ».



Ce budget de crise et de sortie de crise d'un montant de 747,35 M€ a fait l'objet d'une concertation très poussée entre les différents groupes politiques de l'assemblée délibérante, totalisant près de 42 millions d'euros de dépenses liés aux impacts de la crise du Covid-19.

- **23 millions d'euros sur les politiques sociales**, dont notamment :
 - **3,5 millions d'euros de primes exceptionnelles** pour le personnel des services d'aide à domicile, de l'enfance, du handicap et des résidences autonomie
 - **2,7 millions d'euros** pour les EHPAD (*taux directeur +2%, financements exceptionnels,...*)
 - **1,7 million d'euros** pour les établissements du handicap et de l'enfance (*taux directeur +2%*)
 - **1,2 million d'euros** pour les structures de l'insertion, de l'aide alimentaire et de l'aide à domicile

- **3,3 millions d'euros** en direction **des transporteurs** (*indemnisations exceptionnelles dues à la fermeture des établissements scolaires*)

- **3,2 millions d'euros pour l'habitat et le logement** (*aides aux plus fragiles, réhabilitation thermique du parc social, amélioration de l'habitat privé, création de logements alternatifs et participatifs,...*)

- **2,6 millions d'euros d'achat d'équipements de protection** (*masques, gel hydroalcoolique, gants, etc.*)

- **2,2 millions d'euros** pour notre **patrimoine routier** (*soutien à la filière des travaux publics*)

- **3,3 millions d'euros** pour **l'économie locale de proximité** (*1 million d'euros pour le fonds social d'urgence aux commerçants et artisans / 2,3 millions d'euros de soutien aux acteurs locaux*).

- **1 million d'euros** en faveur **de la performance énergétique** des bâtiments et des collèges

- **750 000 euros de soutien** au secteur **de la culture et du tourisme** (*indemnisation des manifestations annulées / plan d'aide et de relance du milieu associatif, culturel et sportif / opération de promotion touristique*)

- **500 000 euros** en faveur **du développement des énergies renouvelables**

- **360 000 euros** pour le **développement du travail à distance des agents**

- **300 000 euros** en faveur **des familles des collégiens** (*chéquiers alimentaires, aide à l'équipement numérique*)

*La loi d'urgence sanitaire du 23/03/2020 donnait aux collectivités la possibilité de voter leur budget jusqu'au 31 juillet.

Contact presse : Vanessa CHARTREUX – 04 73 42 24 84 – 07 61 64 39 76 – vanessa.chartreux@puy-de-dome.fr